

Document déposé le  
16 DEC. 2010

**DELIBERATION DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 08-12-2010 N° 5**

Séance du 08 décembre 2010

session ordinaire publique

nombre de membres en exercice : 10

Présents : 10

par procuration : 0

date de la convocation : 30-11-2010

L'an deux mil dix, le huit décembre, le conseil municipal de la commune de Chouvigny s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Serge LEJEUNE Maire.

Présents : Claude Buffard- David Roumy - Me Evelyne Cerrajero - Jacky Dubois - Christophe Laguet - Christophe Bury - Me Maryline Ramery - André Lauvergne - Marc Giraud.

secrétaire de séance : Me Evelyne CERRAJERO

**OBJET : RCEA (route centre Europe atlantique) entre Montmarault (A 71 ) et Macon ( A 6)**

Depuis plusieurs décennies, le Conseil Général, les Communes, leurs élus, les habitants, les associations de riverains et les acteurs économiques se sont mobilisés afin d'obtenir la mise à 2 fois 2 voies de la RCEA, pour répondre d'une part aux exigences de déplacement indispensable aux besoins de notre époque (temps de parcours, aires de services et d'arrêt, bonne irrigation du trafic, etc....) mais aussi et surtout, pour une mise en sécurité efficace de cette voie.

Pour information entre 2005 et 2009, on a dénombré 174 accidents occasionnant 74 tués, 323 blessés dont 204 graves.

Le trafic sur cette voie augmente de 5 % par an et conduit à sa saturation qui fragiliserait davantage notre patrimoine routier et bien évidemment la sécurité des déplacements.

Quelques tronçons ont été réalisés en 2 fois 2 voies mais n'ont pas résolu totalement ce problème majeur devenu inacceptable.

Un débat public national est mis en place par l'Etat depuis le 04 novembre.

Afin d'apporter un soutien à cette initiative et d'appuyer les attentes de l'ensemble des personnes concernées par cette situation, les communes ont décidé de marquer leur solidarité par une délibération de leur conseil municipal.

Vu l'urgence de la réalisation de la mise à niveau de la RCEA sur l'ensemble de son tracé dans le département de l'Allier, le conseil municipal de Chouvigny approuve la procédure de concession qui permettra cette réalisation dans les meilleurs délais.

Cependant cette concession devra maintenir des échangeurs et la gratuité pour les déplacements locaux et d'autre part, ne pas pénaliser les travaux des programmes d'aménagements prévus par l' ETAT (PDMI : programme de développement et de modernisation des Itinéraires 2010-2014)

En attendant, il convient de poursuivre les travaux d'aménagements nécessaires pour assurer une sécurité efficace.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve cette délibération par :

POUR : 09

CONTRE : 00

ABSTENTION : 01 (M.Giraud)

Pour copie conforme,  
Le Maire, Serge Lejeune

